

Le projet d'Organom : OVADE, c'est quoi ?

Le 6 mars 2008, le choix du concepteur-constructeur-exploitant d'une unité de tri-mécano-biologique/méthanisation-compostage a été décidé à l'unanimité : il s'agit d'un groupement d'entreprises constitué par :

- Le groupe TIRU (bureau d'études, filiale d'EDF détenant 51 % du capital)
- OWS (*Organics Waste System*) Spécialiste belge de la méthanisation
- Néos - France, pour la fourniture et installation des équipements de tri mécano biologique
- EIFFAGE constructions, pour les travaux de génie civil et de bâtiment
- AA'E, Architecte

L'unité sera construite sur le Site de la Tienne. La mise en service est prévue pour le 1^{er} semestre 2011.

Environ 25 personnes seront recrutées localement pour assurer son fonctionnement.

OVADE est un projet-référence pour la France et l'Europe, avec la collaboration d'une équipe de maîtrise d'œuvre de haut niveau.

La mise en œuvre du marché global signé avec le groupe TIRU en mars dernier a débuté par une phase de "conception" de 6 mois.

Le groupement retenu poursuit son travail d'affinage et d'amélioration des process, pour obtenir les meilleures performances de tri possibles en poursuivant 3 objectifs majeurs : "zéro" déchet valorisable enfoui, production optimisée de biogaz, production d'un compost de qualité.

Pour atteindre ce 3^{ème} objectif, un travail important de sensibilisation sera mené afin de soustraire les "toxiques" des déchets ménagers.

Après obtention des autorisations administratives, la construction doit débuter au printemps 2009 et durera 18 mois.

Une période d'essai de 6 mois suivie de 6 mois de "marche industrielle" en tests précéderont la mise en service définitive prévue pour le premier semestre 2011.

Comment ça marche ?

1. Premier objectif : extraire des déchets collectés tout ce qui est valorisable...

Cette unité doit séparer par un tri mécanique les différentes fractions des déchets en vue de leur valorisation :

- les produits recyclables pour une valorisation matière : métaux ferreux et non ferreux, plastiques, déchets inertes, ...
- la fraction organique (déchets de repas, déchets végétaux divers...) destinés :
 - à la méthanisation, avec production de biogaz à valoriser en électricité et chaleur
 - au compostage, avec production d'un compost de qualité, à valoriser par épandage sur terres agricoles
- la fraction combustible, destinée soit à l'enfouissement soit à la valorisation énergétique dans l'industrie

2. Deuxième objectif : résultats attendus :

A partir de 90 000 tonnes annuelles de déchets ménagers traités à terme (estimation à 2020) et de 15 000 tonnes de déchets verts, nous obtiendrons :

- 29 900 tonnes de compost riche en matière organique et en fertilisants
- 7 350 tonnes de valorisation « matière » (métaux ferreux et non ferreux, inertes divers)
- 9 500 tonnes de biogaz, soit 13 800 000 KWh (en électricité) et 15 000 000 KWh (production de chaleur)

C'est-à-dire la fourniture d'électricité annuelle nécessaire à 12 000 personnes.

- 41 000 tonnes de produits résiduels, dont environ la moitié constituée d'une fraction combustible valorisable dans l'industrie et l'autre moitié de déchets inertes complexes et non valorisables, dirigés vers l'enfouissement.

Les tonnages résiduels à enfouir seront répartis entre les sites de la Tienne et de Vaux.

3. Une unité performante et respectueuse de l'homme et de son environnement :

Les process de traitement seront organisés en milieu confiné, maîtrisant les émanations gazeuses traitées par filtration, et donc désodorisées.

Les tonnages résiduels enfouis, exempts de matières organiques, ne produiront plus d'odeurs.

Une installation à énergie positive : OVADE produira plus d'énergie qu'elle n'en consommera.

L'unité ne produira pas de rejet liquide.

L'extension du site de la Tienne, sur 52 hectares, inclut 18 hectares de bois dont ORGANOM assurera une gestion respectueuse de l'environnement et du développement durable.

Une "ceinture verte" importante sera conservée autour des ouvrages.

4. Les garanties apportées par le Maître d'Œuvre

Les résultats précisés ci-dessus font l'objet d'un engagement du groupement "TIRU", assorti de pénalités en cas de non respect des performances annoncées dans le marché.

5. Les implications pour chacun de nous : l'appel au "geste de tri citoyen" indispensable à la bonne marche de l'ensemble :

- Poursuivre les efforts de tri des plastiques, papiers, cartons et verres : ce seront autant de déchets recyclables donc valorisables, avec des traitements peu coûteux.
- Mettre l'accent sur le tri des déchets "polluants", tels que :
 - médicaments, à rapporter dans les pharmacies
 - piles, à déposer en déchetterie ou dans les points de collecte des magasins
 - restes de solvants, peintures, huiles moteur, batteries, insecticides, détergents... : à déposer en déchetterie
 - les équipements électriques, électroniques : en les rapportant au magasin où vous achetez votre nouvel équipement, ou en déchetterie

Ces tris en amont seront impératifs pour obtenir un compost de qualité et une maîtrise des coûts de traitement.